

Action de l'Union en faveur des «capitales européennes de la culture» pour les années 2020 à 2033

2012/0199(COD) - 16/04/2014 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'une décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des "capitales européennes de la culture" pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision n° 1622/2006/CE.

Le Parlement approuve telle quelle la position du Conseil en première lecture.

L'acte est réputé adopté conformément à la position du Conseil.

À noter qu'une proposition de rejet de la position du Conseil présentée par le groupe EFD a été rejetée en Plénière.